

Règlement des frais d'inscriptions – Procédure par virement

Virement à l'ordre de

- Agent comptable de l'Université Bordeaux Segalen

Précisions à noter sur le document de la transaction bancaire

- NOM et Prénom de l'étudiant(e)
- Titre exact de l'enseignement

Tarifs

- Selon l'enseignement

Justificatif de virement (la transaction bancaire) à remettre

- au Service de la Scolarité DU-Capacité de l'Université Bordeaux Segalen
- au Centre René Labusquière

Relevé d'Identité Bancaire

TRESOR PUBLIC								
Titulaire du compte : Agent Comptable Université Victor Segalen Bordeaux 2								
146 rue Léo Saignat								
33076 BORDEAUX CEDEX								
Adresse bancaire : T.P BORDEAUX TRESORERIE GENERALE								
24 rue François de Sourdis								
33060 BORDEAUX CEDEX								
Règlement à l'ordre de : Agent Comptable Université Victor Segalen Bordeaux 2								
Domiciliation Bancaire	–	Code Banque	–	Code Guichet	–	N° de Compte	–	Clé RIB
T.P. BORDEAUX		10071		33000		00001000011		32
IBAN : FR76/1007/1330/0000/0010/0001/132								
BIC : BDFEFRPPXXX								